

**Arrêté du 25 novembre 2016 portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Aube-Haute-Marne**

**NOR : JUSF1635038A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié, relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 31 juillet 2003 autorisant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Considérant le courrier du 22 novembre 2016 de Mme Eva COUTEL demandant sa nomination en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Aube-Haute-Marne ;*

*Considérant le courrier 2016/EC/FPF du 22 novembre 2016 de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Aube-Haute-Marne acceptant la demande de nomination de Mme Eva COUTEL en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim ;*

*Considérant le courrier LC / 4778 / 2016 du 23 novembre 2016 du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre, demandant la nomination de Mme Eva COUTEL en tant que régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Aube-Haute-Marne, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, en remplacement de Mme Michèle KLUPA,*

ARRÊTE

**Article 1**

Mme Eva COUTEL, adjointe administrative, est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016, régisseur d'avances et de recettes par intérim auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Aube-Haute-Marne, en remplacement de Mme Michèle KLUPA.

**Article 2**

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 16 000 euros, le montant du cautionnement imposé à Mme Eva COUTEL est fixé à 3 800 euros.

**Article 3**

L'arrêté NOR : JUSF1022379A du 23 août 2010 portant nomination de fonctionnaires en qualité de régisseuses d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Aube-Haute-Marne est abrogé.

**Article 4**

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 25 novembre 2016.

Pour le ministre, et par délégation,  
Par empêchement de la directrice de la  
protection judiciaire de la jeunesse,  
Par empêchement du sous-directeur du  
pilotage et de l'optimisation des moyens,  
L'adjoint au sous-directeur du pilotage et de  
l'optimisation des moyens,

**Ludovic FOURCROY**